

## Vers une proposition de loi sur les conditions de détention ?

A deux semaines de l'expiration du délai donné au législateur par le Conseil constitutionnel pour permettre aux personnes en détention provisoire de saisir le juge si les conditions d'incarcération ne respectent pas la dignité de la personne humaine (cf. BQ du 05/10/2020) – et alors qu'une décision similaire pourrait être rendue pour les détenus déjà condamnés (cf. BQ du 29/01/2021) – le président (LR) de la commission des Lois du Sénat François-Noël BUFFET a déposé une proposition de loi qui prévoit "un dispositif de nature à garantir le droit à des conditions dignes de détention". Selon l'exposé des motifs de la proposition de loi, "toute personne détenue se plaignant de conditions indignes de détention aurait le choix de saisir soit le juge des référés, qui dispose d'un pouvoir d'injonction, soit le juge judiciaire, qui n'a pas un tel pouvoir mais qui peut ordonner sa remise en liberté". M. BUFFET a indiqué s'inspirer "des réflexions conduites par le ministère de la Justice", lequel a "élaboré une proposition communiquée au Conseil d'Etat pour avis dès le 1<sup>er</sup> décembre".

Le 3 février, répondant à une question du sénateur (PS) du Loiret Jean-Pierre SUEUR, M. DUPOND-MORETTI avait ajouté chercher "un véhicule législatif et une date pour respecter la décision du Conseil constitutionnel".